

Il est ouvert, pour l'année 2023, un concours unique pour le recrutement d'élèves officiers destinés à l'école militaire de Santé selon les modalités définies par le présent communiqué.
Les épreuves se dérouleront les samedi 27 et 29 mai 2023, dans les zones militaires, sous la responsabilité des Commandant de zones à l'exception de la zone militaire n°1.

Les conditions d'admission sont fixées comme suit :

- Etre de nationalité sénégalaise ;
- Etre âgé :
 - au 31 décembre 2023, de 18 ans au moins et de 20 ans au plus pour la section Médecine ;
 - au 31 décembre 2023, de 18 au moins et de 22 ans plus pour les sections Pharmacie, Chirurgie dentaire et Vétérinaire.
- Etre célibataire, sans enfant à charge ;
- Etre titulaire du baccalauréat des séries S1 ou S2 ou régulièrement inscrit (e) en classe de terminale dans les mêmes séries ;
- Ne pas avoir été inscrit (e) ou ajourné (e) en faculté de médecine, de pharmacie et d'odontostomatologie, ou à l'Ecole inter-états des sciences et médecine vétérinaires ;
- Posséder l'aptitude physique conformément au profil médical minimum requis.
En outre, sont exigées une vision binoculaire normale et l'absence de protéinurie même orthostatique.
- S'acquitter au Centre des colis postaux (CCP), compte numéro SN 094 01001100339209004 84, des frais d'inscription fixés à cinq mille cinq cents (5500) francs non remboursables (dont 500 francs de droit de timbre).

Il ne sera pas accordé de dispense d'âge.

Le dossier de candidature comprend :

- Une demande d'inscription au concours, établie sur imprimé (à imprimer au niveau du site : www.ecolemilitairesante.com);
- un certificat médicale d'aptitude délivré par le médecin militaire selon le modèle en vigueur (à imprimer au niveau du site : www.ecolemilitairesante.com);
- trois extraits d'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
- un certificat de scolarité de la classe de terminale S1 ou S2 ou deux photocopies légalisées du Baccalauréat des mêmes séries ;
- une copie de la carte d'étudiant si le candidat est bachelier ;
- un extrait du casier judiciaire n°3 datant de moins de trois mois ;
- une enveloppe timbrée petit format (**200frs**), portant l'adresse exacte du candidat ;
- une enveloppe timbrée grand format (**425 frs**), portant l'adresse exacte du candidat et le numéro de téléphone fixe et/ou portable ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité sénégalaise ;
- un reçu de paiement des frais d'inscription s'élevant à cinq mille cinq cents (**5500**) francs non remboursables, payables à **ECOBANK au compte CCP du centre comptable des Armées SN 094 01001100339209004 84.**

Les dossiers complets et conformes doivent être déposés par les candidats au **plus tard le vendredi 10 mars 2023 à 17heures**, au Bureau de Garnison de la zone militaire la plus proche de leur lieu de résidence ou pour les localités éloignées de ces bureaux, à la brigade de gendarmerie la plus proche.

Les candidats passeront au niveau des centres de dépôt retirer leur convocation 15 jours avant la date du concours.

Le concours comporte les épreuves écrites du niveau du Baccalauréat des séries S1 et S2 suivantes :

- Composition de Sciences de la Vie et de la Terre ;
- Composition de français ;
- Composition de physique ;
- Composition de chimie.
-

Pour les ressortissants sénégalais résidant à l'étranger, les épreuves du concours ne peuvent être subies que dans les centres prévus au Sénégal.

A cet effet, aucune dérogation ne sera accordée.